



Yvonne Preiswerk et Marie Thorndahl (dir.)

Créativité, femmes et développement

Graduate Institute Publications

La créativité des femmes dans le nouveau paysage socio-économique sénégalais

Ousmane Dianor

DOI : 10.4000/books.iheid.6533
Éditeur : Graduate Institute Publications
Lieu d'édition : Graduate Institute Publications
Année d'édition : 1997
Date de mise en ligne : 8 novembre 2016
Collection : Genre et développement. Rencontres
ISBN électronique : 9782940503735



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

DIANOR, Ousmane. *La créativité des femmes dans le nouveau paysage socio-économique sénégalais* In : *Créativité, femmes et développement* [en ligne]. Genève : Graduate Institute Publications, 1997 (généré le 25 avril 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/iheid/6533>>. ISBN : 9782940503735. DOI : 10.4000/books.iheid.6533.

LA CREATIVITE DES FEMMES DANS LE NOUVEAU PAYSAGE SOCIO-ECONOMIQUE SENEGALAIS

Ousmane DIANOR

La crise durable que traverse l'Afrique a démontré l'inaptitude des stratégies de développement à apporter des solutions concrètes au processus de "rattrapage du Nord par le Sud". Dans cette politique de rattrapage du "*lièvre par la tortue*", les premières théories¹ sur le développement avaient donné une place centrale à l'Etat nouvellement indépendant. Cet Etat post colonial était censé assurer le passage de la tradition (marquée par la prédominance de l'économie de subsistance) vers la "modernité", dans un contexte marqué par l'absence d'acteurs privés et par l'inexistence et/ou la faible taille du marché. En Afrique, il avait pour rôle la planification des investissements, la régulation de l'économie par un système de prix administré et la mise en place d'instruments de politique keynésienne². Pour le Sénégal indépendant, cette politique s'est traduite par l'application des principes du socialisme africain³.

Après plus de trente années d'indépendance, l'inefficacité des politiques mises en œuvre a entraîné le pays (il en est de même

¹Voir à ce sujet les travaux de Lewis, Singer, Myrdal, Prébisch, Hirschmann, Chenery qui ont mis l'accent sur les aspects culturel et politique du changement social. Ils seront détronés par le néo-libéralisme (Hayek, Friedman...) qui propose une autre stratégie de changement, en misant sur le dynamisme du marché, par opposition à l'Etat et à sa planification.

²Hugon, Ph : "Trente années de pensée africaniste sur le développement", in J. Alibert (sous dir), *Afrique contemporaine, trente années*, la Documentation française, No 164, oct-déc 1992, p. 213.

³L'idéologie du socialisme africain donnait à l'Etat la responsabilité de réaliser l'Etat-nation qui n'a pas existé ou qui a disparu sous l'effet de la colonisation. Dans le cas de l'agriculture, secteur qui nous concerne dans cet article, l'Etat a œuvré pour sa socialisation, c'est-à-dire pour encadrer les agriculteurs en vue d'augmenter leur production et leur niveau de vie et par voie de conséquence, celui de toute la Nation.

pour l'ensemble des pays d'Afrique) dans le cercle vicieux du surendettement. Sous la "conditionnalité" des bailleurs de fonds, le Sénégal a vu son économie mise en crise⁴ par le programme d'ajustement structurel (PAS). Schématiquement, le PAS consiste à transformer l'économie sénégalaise en profondeur, en réduisant ses dépenses et en augmentant ses recettes, le solde devant contribuer au remboursement de la dette. Quant à l'Etat sénégalais, il a été jugé incapable de gérer les affaires économiques et doit laisser la place aux acteurs privés (la "société civile" en général) qui sont censés assurer la transition vers l'économie de marché, situation jugée optimale pour atteindre le bien-être de la population.

Dans cette société civile en plein retournement - car elle n'a jamais été consultée depuis l'accession du pays à l'indépendance - les études de genre mettent l'accent sur la femme en tant qu'actrice du développement. Elles essaient de prouver que les stratégies de développement seraient plus opérantes si un rapport plus égalitaire entre hommes et femmes était mis au centre de la vie économique, politique et sociale. C'est oublier que l'Afrique (le Sénégal en particulier), avant de s'insérer dans les échanges mondiaux, accordait une place centrale à la femme, que ce soit au niveau politique, économique ou social⁵. Cette hypothèse qui va à l'encontre de la pensée dominante, rend difficile tout exercice intellectuel sur le genre. Pour un Africain, cet exercice est d'autant plus ardu que son continent d'origine est considéré comme celui qui "exploite" le plus les femmes, à cause de certaines pratiques culturelles traditionnelles qui y ont encore cours et qui ne se justifient plus dans la modernité. Il ne s'agit pas de combattre ici ce préjugé qui prend de plus en plus d'ampleur. Je voudrais par contre montrer que l'exploitation des femmes africaines, qui a fait l'objet de nombreuses publications, est un fait récent.

⁴ Diagne P., *Sénégal : Crise économique et devenir de la démocratie*, Dakar, Ed Sankoré, 1984.

⁵Voir à ce sujet : Diouf, M : *Le kajoor au 19ème siècle. Pouvoir ceddo et conquête coloniale*, Paris, Karthala, 1990, p. 619 et Boserup, E : *Woman's role in economic development*, Londres, Earthscan Publications, 1989, pp. 16-19.

Dans l'Afrique traditionnelle, les rapports sociaux de production n'étaient pas régis par l'exploitation de la femme par l'homme. Les rapports de travail étaient plutôt complémentaires et c'est l'avènement des cultures de rente qui a bouleversé la division du travail en évinçant les femmes des activités rémunératrices. Après les indépendances, le flou juridique créé par la juxtaposition de la législation moderne et du droit coutumier va leur conférer un statut social qui les évince du pouvoir politique et économique. Le PAS va renforcer cette éviction en mettant en place des politiques qui les affectent en premier. Paradoxalement, en restructurant le secteur public qui est à dominante masculine, le PAS va créer des opportunités pour les femmes, surtout dans les secteurs agricole et informel.

Pour illustrer ce processus, je voudrais, après une brève présentation de la politique de modernisation agricole du Sénégal, illustrer à travers une analyse économique, la contribution réelle des femmes au développement économique et social de leur pays, malgré leur marginalisation due à leur statut social et à l'application du PAS. Ensuite, je montrerai que le PAS, de par les politiques dites nouvelles qu'il a introduites, a créé un "espace de liberté, créateur d'initiatives", que les femmes ont saisi au détriment des hommes. Par la suite, je proposerai quelques pistes de réflexion qui vont dans le sens du renforcement du nouveau rôle de la femme au Sénégal et en Afrique.

J'essayerai par contre de ne pas tomber dans le piège des critères de performances, qui pour des raisons d'efficacité, prônent la prise de pouvoir par les femmes, ce qui risque de déstabiliser des sociétés qui n'ont pas encore fini de panser leurs plaies. Pour étayer ces propos, je m'inspirerai de la politique de modernisation agricole en cours dans la vallée du fleuve Sénégal depuis 1984. L'accent a été mis sur ce site parce qu'il a été choisi pour des raisons historique, technique et politique pour être le berceau de l'autosuffisance alimentaire nationale.

La politique sénégalaise de modernisation agricole

En 1984, suite à l'échec des stratégies de développement mises en œuvre par le Sénégal nouvellement indépendant, les bailleurs de fonds se sont lassés de financer des déficits structurels du pays. Ils recommandent alors de substituer les importations par des biens de consommation produits sur place.

Dans le domaine agricole, il s'agit de réaliser l'autosuffisance alimentaire nationale à hauteur de 75% en l'an 2000, le tout dans un contexte libéral. C'est ainsi qu'en 1984, l'Etat a investi plus de 70% du budget d'investissement de l'agriculture dans la construction du barrage de Diama, à l'embouchure du fleuve Sénégal. Le barrage est fonctionnel depuis 1987 et son rôle est d'empêcher la remontée de la langue salée et de permettre l'irrigation de 375'000 hectares sur la rive gauche du fleuve. Le financement de cette politique d'autosuffisance alimentaire est assorti de conditionnalités des bailleurs de fonds telles que le lancement d'une nouvelle politique agricole (NPA). La NPA met en place le processus de désengagement de l'Etat des filières agricoles. Cet outil économique peut se résumer en une politique de réduction des subventions agricoles et d'application des prix réels (prix reflétant la rareté relative) pour le crédit, les consommations intermédiaires et les produits agricoles. En même temps, l'Etat tente de responsabiliser les agriculteurs pour une augmentation sensible du niveau de la production rizicole à travers l'augmentation des superficies cultivées et l'intensification des systèmes de culture.

A la lecture de ces nouvelles données, j'ai cherché une compatibilité entre le désengagement de l'Etat et la recherche de l'autosuffisance alimentaire qui nécessite tant soit peu, un soutien des pouvoirs publics. J'ai tenté de répondre à cette question en partant de l'hypothèse de base selon laquelle, *toute innovation technique et institutionnelle entraîne des changements de pratiques*. Cette hypothèse est renforcée par

celle énoncée par Konraï ⁶ dans sa théorie de l'économie de pénurie contrainte par les ressources. Il y stipule que *les agriculteurs prennent des décisions logiques compte tenu de leur environnement. Ils font des choix en fonction des ressources disponibles et du temps d'attente pour les obtenir.* Ainsi, en partant du postulat que les agriculteurs ont une "rationalité économique", est-il probable que les objectifs de l'Etat coïncident avec ceux des agriculteurs dans ce contexte de désengagement.

Ce questionnement m'a permis d'identifier quelques pratiques paysannes, formulées sous forme de stratégies⁷ d'accès aux ressources (terre et crédit), de mise en valeur et de commercialisation. A partir de ces stratégies et tout en distinguant le niveau de responsabilité et d'actions des hommes et des femmes, j'ai tenté de montrer la prépondérance du travail féminin dans la nutrition de même que l'éviction des femmes de l'accès aux ressources naturelles, technologiques et financières.

Les femmes, victimes d'un "racket" économique

Le "racket" dont les femmes font l'objet ne pouvait être décelé qu'en découplant la filière rizicole en 6 séquences temporelles : labour, semis, culture, récolte, transformation, commercialisation. Les résultats d'enquête ont montré qu'en dehors du labour qui est de plus en plus mécanisé et de la culture qui nécessite un effort physique important (et dans ce domaine, les hommes ont un avantage comparatif certain), c'est le travail féminin qui prédomine.

Il n'y a pas l'unanimité sur la quantification du travail féminin dans ce domaine. Selon les sources réputées sérieuses comme

⁶Konraï, Martin, F., Calkins, P., Gherzi, G. : "Les théories économiques du développement face à la réalité au Sahel" Centre du Sahel, série conférence no 20, Université de Laval, novembre 1989, p. 6.

⁷Dianor, O : "Les paysans face à la Nouvelle Politique agricole. Stratégies d'adaptation des riziculteurs de la communauté rurale de Ross-Béthio", Mémoire de diplôme de recherche, Genève, IUED, décembre 1994, 108 pages.

celles de la F.A.O., 75% du travail sur l'ensemble des filières agricoles est féminin. Ester Boserup, dans ses travaux qui ont inspiré la décennie des Nations Unies pour la femme, parle d'un taux de participation féminine dans les travaux agricoles de 80%. Cela veut dire concrètement que les femmes de la vallée du fleuve Sénégal (on pourrait généraliser à l'ensemble du pays) sèment, repiquent, désherbent, surveillent, récoltent, transforment et commercialisent et tout cela manuellement. Certains détracteurs, surpris par le fort taux d'activité féminine, veulent en réduire la portée en mettant en avant la dimension de la "pénibilité". Selon eux, si les femmes sont plus actives, il n'en demeure pas moins que leur activité est liée aux tâches faciles alors que les hommes font les travaux les plus pénibles.

Les visites de terrain prouvent que cette affirmation est sans fondement car dans les travaux agricoles, le rôle de l'homme consiste en général à surveiller sa femme qui travaille. Les travaux faciles comme la surveillance des champs de la prédation des oiseaux et des insectes sont du ressort des enfants et aucune femme en bonne santé n'est dispensée des travaux agricoles qui sont dans l'ensemble tous pénibles. Le travail des femmes est d'autant plus pénible, que, en plus des travaux dans les champs de famille, elles sont responsables des jardins de case. Dans ces petits lopins de terre, elles y pratiquent le maraîchage qui sert plus à l'équilibre alimentaire de la population qu'à générer des revenus. Cette situation leur confère un rôle fondamental dans la détermination de l'état nutritionnel de la population grâce à leurs habitudes alimentaires et par les soins qu'elles prodiguent en particulier aux enfants et aux groupes vulnérables.

Un autre rôle important joué par les femmes dans l'amélioration de la sécurité alimentaire familiale est leur contribution dans les revenus familiaux. Ce complément monétaire prend de l'importance depuis l'application de la politique de "vérité des prix" qui empêche bon nombre d'agriculteurs de mettre en valeur leurs terres. Ainsi, grâce au travail rémunéré qu'elles

exercent dans le secteur informel, elles aident pendant les périodes de soudure, à l'achat de denrées alimentaires. Dans le même sens, des expériences de terrain ont prouvé qu'elles ont plus de compétences pour la gestion des ressources naturelles et qu'elles restent les dernières détentrices du savoir lié aux espèces sauvages.

Malgré ce rôle que joue la femme dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et la nutrition, "on ne lui donne pas souvent la parole" et elle n'est guère impliquée dans les décisions importantes, notamment dans l'élaboration des politiques ou lors de l'introduction de nouvelles technologies agricoles. Cette éviction de la femme est non seulement due à son statut social qui ne lui reconnaît pas les mêmes droits que l'homme mais aussi à l'application du PAS, problème qui n'est pas souvent évoqué.

Le statut de la femme dans la société sénégalaise

L'analyse des stratégies d'accès aux facteurs de production (terre, crédits, intrants, équipement) a montré, à l'opposé de l'opinion la plus répandue, que la législation foncière au Sénégal ne fait pas de distinction de sexe pour ce qui est de l'accès à la terre.

"L'affectation des terres peut être prononcée en faveur, soit d'un membre de la communauté, soit de plusieurs membres groupés en association ou coopérative. Elle est prononcée en fonction de la capacité des bénéficiaires d'assurer, directement ou avec l'aide de la famille, la mise en valeur de ces terres conformément aux programmes établis par le conseil rural." ⁸

Depuis 1984, l'affectation des terres est prononcée en faveur des groupements d'intérêt économique (GIE). Dans le monde rural,

⁸Article 3 du décret 7-1288 du 27 octobre 1972, relatif aux conditions d'affectation et de désaffectation des terres du domaine national comprises dans les communautés rurales.

le GIE correspond le plus souvent à l'unité de production qu'est le ménage, d'où le terme de "GIE familial".

*“ C'est une convention passée entre plusieurs membres de la famille afin de permettre aux initiatives les plus modestes de s'organiser et d'accéder éventuellement aux organismes de crédit spécialisé. ”*⁹

Par contre, un mélange flou entre le code de la famille sénégalaise (qui fait de l'homme le chef de famille), les différentes formes d'organisation sociale (qui codifient les rapports entre la terre et les individus) et la dissociation entre les principes juridiques et leur application, exclut les femmes de l'accès au foncier. Les terres sont affectées au GIE familial. Puisque la famille est l'unité de base du GIE, la terre revient implicitement au chef de famille donc à l'homme. Le mari est le chef de famille. Il exerce ce pouvoir dans l'intérêt du ménage et des enfants¹⁰. Et puisque c'est la possession de la terre qui conditionne l'accès au crédit de campagne et d'équipement, les femmes sont exclues des différents inputs en vue de la production agricole.

Malgré l'accroissement des migrations masculines ces 20 dernières années au Sénégal, situation qui rend les femmes de plus en plus responsables de la survie familiale et villageoise, ces dernières ne peuvent prétendre aux champs de leur mari, à l'exception de quelques lopins de terre prêtés par les communautés villageoises ou rurales en quête de voix électorales. Des rumeurs "non contrôlées" attribuent cette discrimination envers les femmes à la tradition sénégalaise. Il n'en est rien car la nouvelle version de l'histoire africaine¹¹ démontre qu'au 15ème siècle, dans le royaume du Cayor, ce sont des femmes, les *lingээр* (femme, sœur ou mère du

⁹Loi No 84-37 du 11 mai 1984 sur les groupements d'intérêt économique.

¹⁰Art 153 de la loi No 72-61 du 12 juin 1972, portant code de la famille sénégalaise.

¹¹En plus de l'ouvrage de Diouf cité ci-dessus, voir Diop, C.A. : *L'Afrique précoloniale*, Paris, Présence Africaine, 1960, sans oublier la tradition orale.

souverain) qui furent les plus grandes bénéficiaires des concessions territoriales (apanages). Ce don du souverain leur conférait un titre et la responsabilité d'administrer et de collecter l'impôt sur ces communautés¹². Pour cette époque, H. Baumann¹³ décrit les tribus africaines où prédominait l'économie de subsistance. L'auteur parle de "division complémentaire du travail", l'homme ayant pour rôle la chasse, la préparation des champs et la protection des membres de la communauté des invasions tribales. Quant à la femme, son rôle consistait à cultiver la terre pour nourrir la famille. Une analyse croisée de Baumann, de Diouf et de la tradition orale permettrait d'affirmer que l'accès à la terre dans la tradition africaine était déterminée à la fois par la hiérarchisation de la société, les rapports de production au niveau du ménage et le système de production. Les femmes ayant accédé aux hautes sphères dans les sociétés traditionnelles du Sénégal, travaillant en complémentarité avec les hommes, rien ne laisse alors supposer qu'elles étaient exclues de l'accès à la terre, à l'exception des sociétés castées où les classes au bas de l'échelle n'avaient pas de droit foncier.

L'arrivée des Européens a marqué le déclin de la chasse et la domination coloniale a imposé la paix entre les différentes communautés, d'où la fin des guerres tribales. Dans ce nouveau contexte, la tâche de l'homme se trouva réduite à la seule préparation des champs, d'où l'image du "Lazy African Man" (homme africain paresseux), préjugé transmis par l'histoire coloniale aux générations actuelles. La colonisation agricole va trouver une occupation au "Lazy African Man" en le spécialisant dans les cultures d'exportation (arachide, coton, etc.) qui doivent approvisionner les industries de la métropole. C'est ainsi qu'a commencé la division sexuelle du travail en Afrique, les hommes tant spécialisés dans les cultures de rente (économie marchande) et les femmes, dans les cultures vivrières

¹²Diouf, op cit, p. 68.

¹³Baumann, H : "The division of work according to sex in African Hœ culture", in *Africa*, vol I, 1928.

(économie non marchande). L'intéressement matériel et l'appétit du gain qui règnent dans ces sociétés¹⁴, ont poussé les hommes à accaparer toutes les terres et à ne plus en affecter aux femmes. Cette situation est encore d'actualité au Sénégal et "si de manière générale, la femme ne souffre pas d'ostracisme pour son accès à la terre, on ne lui en concède pas souvent la propriété ou même la gestion."¹⁵ La différence entre le droit et la pratique, ainsi que l'analyse des codes régissant les rapports entre les individus et la terre, expliquent plus en détail les causes de l'éviction et de l'inéligibilité des femmes de l'héritage des terres de leurs parents.

"Le seul problème auquel est confronté la femme est celui de l'héritage de la terre, même si elle a servi de courroie de transmission de celle-ci entre générations : la femme en effet, devant rejoindre une autre famille, risque de transférer la terre familiale en d'autres mains---Ainsi, elle n'avait pas toujours le droit d'hériter de la terre. L'homme a tout le temps cherché à maintenir cette dernière dans les liens masculins, ceci tenant au fait qu'il détient en même temps le pouvoir économique et le pouvoir de décision, mais constitue aussi la principale force de travail dans la famille"¹⁶.

La monétarisation de l'économie sénégalaise a encore rendu plus importante et plus forte la mainmise de l'homme sur les terres. Après trente années d'indépendance et malgré la détérioration des termes de l'échange que connaissent les cultures d'exportation (et la dégradation des sols qui accompagne cette pratique), les autorités publiques hésitent pour des raisons politico-électorales à rétablir un équilibre dans cette division coloniale du travail qui, dans le contexte actuel, se fait au détriment de l'économie nationale en général et des

¹⁴ Bathily, A., "Aux origines de l'africanisme. Le rôle de l'œuvre ethno-historique de Faïdherbe dans la conquête française du Sénégal", *Cahiers de Jussieu*, No 2, Paris 1976, p. 96.

¹⁵ Samb, M. : "Problèmes de l'accès des groupements de femmes à la terre. Proposition et étude", Dakar, DAT, Ministère de l'Intérieur, juillet 1990.

¹⁶ Samb, op cit.

femmes en particulier. Il aura fallu les invectives des organisations internationales pour que les Sénégalais (les Africains en général) se rendent compte de l'efficacité et de la créativité féminine et mettent en place des stratégies qui intègrent les préoccupations des femmes. Mais avant de parler des femmes en tant que groupe cible, voyons en quoi le PAS en a fait des victimes.

Les femmes et le programme d'ajustement structurel

Le PAS a mis en place la formule du moins d'Etat pour mieux d'Etat, pour libérer l'initiative individuelle, favoriser les secteurs orientés vers l'exportation et rembourser la dette. La politique de privatisation en ce domaine et qui s'accompagne de vérité des prix et de l'arrêt des subventions est un des aspects les plus importants de la "mise en crise".

Dans le domaine agricole, les réformes économiques donnent la priorité aux cultures d'exportation. Les femmes jouent un rôle important dans la culture de ces produits d'exportation (le riz dans le cas qui nous concerne et qui est aussi bien une culture vivrière que d'exportation), mais le revenu en revient souvent intégralement aux hommes. L'introduction de ces principes du marché va alors renforcer une situation déjà créée par la colonisation agricole, en spécialisant davantage les hommes dans les cultures de rapport, et les femmes dans les cultures vivrières. N'étant pas produites pour le marché, ces cultures vivrières n'ont pas de valeur marchande dans une société où règne actuellement la règle de la demande solvable et du profit.

En encourageant tous les secteurs rentables à court terme, le PAS a obligé l'Etat sénégalais à donner la priorité au secteur économique (stratégie d'exportation) au détriment du social (réduction des dépenses de santé, éducation...). Cette contraction des dépenses sociales affecte les femmes en premier dans la mesure où elle se traduit par la réduction des initiatives en leur faveur (tant au niveau matériel que financier) et où la

dégradation des services de santé et d'éducation les affectent particulièrement. A titre d'exemple, du fait des réductions du budget de l'éducation nationale, le Sénégal est obligé de reporter les frais d'école sur les parents. Ceux-ci doivent donc décider quels enfants envoyer à l'école et souvent ce sont les filles qui sont écartées, ce qui explique un taux d'analphabétisme féminin de 58,4% au niveau régional. Cette dérive fait des femmes en général et des paysannes en particulier, "un groupe vulnérable" pour reprendre l'expression des organisations internationales.

Face aux contraintes de survie, les femmes vont trouver dans cette impasse économique, un espace de possibilités et de libertés nouvelles qui les rend plus agissantes, plus créatives et certainement plus visibles .

Femmes et créativité

J'ai évoqué plus haut les nouveaux rôles attribués à la femme par les migrations masculines. Les études¹⁷ menées dans la vallée du fleuve montrent en une dizaine d'années un changement aussi bien dans la situation des femmes que dans leur comportement, l'accroissement de leurs responsabilités dans une société aussi patriarcale que celle du Sénégal ¹⁸. Elles ont traditionnellement participé à l'économie avec notamment la production de cultures nécessaires à la consommation familiale et leurs revenus provenaient de la transformation et de la commercialisation d'une partie de ces produits. Aujourd'hui, avec la crise et les migrations internes et externes qui en découlent, la position de la femme dans la famille s'est renforcée. Dans l'ère de l'Après Barrage, on voit leur nombre

¹⁷Voir à ce sujet : Lavigne Delville, Ph. : *La rizière et la valise : Irrigation, migrations et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve* et Sow, F : "Le pouvoir économique des femmes dans le département de Podor", Rapport de base, In *Amélioration des conditions de la femme dans le département du fleuve*, Dakar, ORGATEC, Secrétariat d'Etat chargé de la condition féminine, 1979, 6 vol.

¹⁸Sow, F. : *Le pouvoir économique des femmes dans le département de Podor*, Cellule Après Barrage, Dakar, IFAN, 1991.

augmenter aussi bien dans les jardins de case que dans les périmètres irrigués où elles participent à titre de main-d'œuvre familiale. A travers les GIE et le groupement féminin de producteurs, elles développent des activités à caractère économique (production pour le marché et la satisfaction des besoins de base), collectif (mise en place d'équipement collectifs, banque de céréales) et écologique (programme de reboisement...). Elles rencontrent encore des difficultés liées à l'accès à la terre, au crédit, ce qui témoigne du faible intérêt que leur portent les autorités qui ne les considèrent pas comme partie utile de l'économie nationale. Face à cette contrainte, les femmes ont élaboré des stratégies de diversification dans le secteur informel.

Les femmes dans le secteur informel

Bien que le phénomène ait débuté en ville, nous assistons dans les villages au développement d'activités commerciales (revente de produits manufacturés, ouverture de cabines téléphoniques...), domaines jusque-là accaparés par les hommes. D'autres ont des activités de *bana-bana* (marchand ambulant) : en jouant sur le mouvement ville-campagne, elles achètent des produits du terroir qu'elles revendent dans les marchés urbains. Avec les gains, elles rapportent des produits industriels qu'on ne peut trouver à la campagne. Ce commerce "pendulaire" leur confère un statut et des revenus tout à fait différents. Certaines parmi elles ont pu atteindre un niveau exceptionnel jusqu'à exporter du riz dans la sous-région et concurrencer les grands monopoles du sucre (par les importations frauduleuses en provenance de la Gambie) et de l'huile d'arachide (par la trituration artisanale).

Certaines ONG et organisations internationales les appuient dans ces activités avec le développement des tontines et la mise en place des micro-crédits. L'esprit de groupement, fondé sur l'appartenance à des associations traditionnelles, met ces femmes en situation de "créatique" comme on le verra dans le cas des femmes d'affaires.

Les femmes, homme d'affaires

Ce titre choisi à propos montre que les femmes, au même titre que les hommes et en dehors des circuits étatique et bancaire, se sont lancées massivement dans le monde des affaires. Les statistiques font défaut pour juger du poids des femmes dans cette nouvelle activité. Le seul indicateur utilisé ici est la crise qui s'accompagne d'un changement de mentalité et qui pousse tout le monde à accumuler. En effet, l'application des mécanismes de prix a exclu un bon nombre de chefs de famille de l'exploitation agricole, pour défaut d'intrants qu'il faut maintenant payer au prix coûtant. Cette situation aurait accentué le besoin des femmes de travailler. Celles qui étaient déjà présentes dans le secteur informel, ont agrandi et diversifié leurs activités. C'est ainsi que, profitant de la dévaluation qui rend les produits sénégalais plus compétitifs sur le marché international (elle renchérit par contre les coûts à l'importation), on les trouve de plus en plus nombreuses dans les activités d'import-export, le syndicalisme agricole... A titre d'exemple, c'est un groupement féminin qui assure les exportations de produits agricoles frais (poisson, légumes, fruits) sur le marché européen. C'est aussi une femme qui se trouve à la tête de la plus grande fédération des ONG du Sénégal et sa tâche consiste à régler collectivement les problèmes des agriculteurs qui ne pourraient le faire de façon individuelle.

Certaines femmes ont si bien réussi dans le monde des affaires (bâtiment, couture, assainissement urbain...) que la littérature populaire sénégalaise sur le genre parle de "domination économique des hommes par les femmes". La question n'est pas d'établir une domination économique des femmes mais de savoir comment elles utilisent leur pouvoir pour gagner leur vie et améliorer leurs rapports avec les hommes. Certaines femmes interrogées sur la question préfèrent ne pas parler de domination, mais plutôt d'autonomie. Ce concept d'autonomie est perçu non pas comme plus de pouvoir, mais comme la possibilité de se prendre en charge en cas d'indisponibilité du

conjoint, ce qui fait référence à une division complémentaire du travail qui existait dans la tradition.

Cette division du travail est "révolutionnaire" car, dans un contexte où les mutations ont remis en cause la distribution du pouvoir entre sexes dans la famille et la société, il faut faire accepter cette autonomie féminine sans froisser les maris. Cette mutation économique et sociale que traverse le Sénégal donne la preuve de la nécessité de libérer l'initiative féminine pour amorcer le développement économique et social du pays. Cela suppose que les femmes participent à l'économie comme entrepreneuses au même titre que les hommes et qu'aucune politique de développement durable ne se fasse à leur détriment.

Pour aider les femmes à s'acquitter de ces nouveaux rôles et responsabilités, plusieurs types d'action prioritaires ont été établis par le Sénégal et les organisations internationales. On pourrait les résumer en une politique de santé et d'éducation, en une formulation plus précise du droit en ce qui concerne les femmes pour ce qui est de l'accès aux ressources financières, technologiques et naturelles.

Vu le rôle prépondérant de la femme dans la nutrition (production agricole, transformation, commercialisation), vu sa créativité (diversification et initiation d'activités génératrices de revenus) dans un contexte d'incertitude et d'instabilité créé par le PAS, je ne peux faire l'économie d'une digression sur le sommet mondial de l'alimentation qui s'est tenu à Rome en novembre 1996. Sans se soucier des impacts du PAS sur la dégradation des conditions de vie des populations, le sommet a voulu poser les bases de la réduction du chiffre alarmant de 800 millions de personnes qui souffrent de la faim dans le monde. En guise de recommandation, il conseille aux différents Etats de

mettre en place la stratégie de la "double révolution verte"¹⁹, qui doit être décentralisée, participative, éthique et écologique. Par contre, les débats ont évité la question - pourtant urgente - de la création de fonds pour financer cette "double révolution verte", qui nul ne l'ignore, n'est pas à la portée des pays pauvres.

Si la F.A.O. ne veut pas que le sommet mondial de l'alimentation soit une conférence de plus à l'image de Rio, de Pékin, du Caire ou de Copenhague, si comme elle le prétend, la nutrition est une précondition pour le développement, si manger à sa faim est un principe fondamental des droits de l'homme, des projets valables en nutrition communautaire, donnant une place stratégique à la femme, existent déjà en Afrique, mais souffrent de manque de financement. Si la F.A.O. a relevé le défi de la sécurité alimentaire mondiale pour les décennies à venir, il faudra en même temps qu'elle relève celui relatif à la mobilisation des fonds nécessaires au niveau international, national et local, pour financer cette "double révolution agricole et culturelle" et qui ne se fera pas sans les femmes.

Références bibliographiques

Ouvrages

- BOSERUP, E. : *Woman's role in economic development*, Londres, Earthscan Publications, 1989.

- DIAGNE, P. : *Sénégal : Crise économique et devenir de la démocratie*, Dakar, Ed Sankoré, 1984.

¹⁹La révolution "doublement verte" veut utiliser des acquis, dépasser et corriger la "révolution verte" des années 60 et 70 : en atteignant les pays, zones, plantes et animaux non touchés par la révolution verte; en préservant la viabilité des systèmes de production, la diversité des agricultures et la qualité des ressources naturelles; en étant plus équitable socialement; en mettant en avant la prise de décision à l'échelle locale.

-DIOUF, M. : *Le kajoor au 19ème siècle. Pouvoir ceddo et conquête coloniale*, Paris, Karthala, 1990.

- CROUSSE, B., MATTHIEU, P. & SECK, S.M. : *La vallée du fleuve Sénégal : Evaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Paris, Karthala, 1992.

- DIOP, C.A. : *L'Afrique précoloniale* , Paris, Présence Africaine, 1960.

- LAVIGNE DELVILLE, Ph. : *La rizière et la valise : Irrigation, migrations et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve*, Paris, Edition Syros, 1991.

Articles et documents

- BATHILY, A. : "Aux origines de l'africanisme. Le rôle de l'œuvre ethno-historique de Faidherbe dans la conquête française du Sénégal", *Cahiers de Jussieu*, No 2, Paris 1976.

- BAUMANN, H. : "The division of work according to sex in African Hoe culture", in *Africa*, vol I, 1928.

- CRAWFORD, E. & MARTIN, F. : *Les producteurs face à la nouvelle politique agricole sénégalaise*, Centre Sahel, Université de Laval, Série conférence, No 21, Nov 1989.

- DIANOR, O. : *Les paysans face à la Nouvelle Politique agricole. Stratégies d'adaptation des riziculteurs de la communauté rurale de Ross-Béthio*, Mémoire de diplôme de recherche, Genève, IUED, décembre 1994, 108 p.

- HUGON, Ph. : "Trente années de pensée africaniste sur le développement", in J. Alibert (sous dir.), *Afrique contemporaine, trente années*, la Documentation française, No 164, oct-déc 1992.

- GRIFFIN, K. : *Stratégies de développement*, Centre de Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Paris, Economica, 1989.

- LE GAL, P.Y. : *Le désengagement de l'Etat et ses conséquences dans le delta du fleuve Sénégal*, ISRA, Saint-Louis, 1992.

- SAMB, M. : *Problèmes de l'accès des groupements de femmes à la terre. Proposition et étude*, Dakar, DAT, Ministère de l'Intérieur, juillet 1990.

- SOW, F. : "Le pouvoir économique des femmes dans le département de Podor", Rapport de base, In *Amélioration des conditions de la femme dans le département du fleuve*, Dakar, ORGATEC, Secrétariat d'Etat chargé de la condition féminine, 1979, 6 vol.

- SOW, F. : *Le pouvoir économique des femmes dans le département de Podor*, Cellule Après Barrage, Dakar, IFAN, 1991.